

A **nnexe III**

RÈGLEMENT D'EXAMEN

MENTION COMPLÉMENTAIRE MAINTENANCE ET CONTRÔLES DES MATÉRIELS			Scolaires (établissements publics et privés sous contrat) Apprentis (CFA et sections d'apprentissage habilités *) Formation professionnelle continue (établissements publics)		Autres candidats	
Épreuves	Unités	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée
E1. Étude technique	U 1	3	ponctuel écrit	3 heures	ponctuel écrit	3 heures
E2. Contrôle, interprétation, maintenance	U 2	6	CCF	-	ponctuel pratique	6 à 8 heures
E3. Évaluation de l'activité en milieu professionnel	U 3	3	CCF	-	ponctuel oral	30 min

CCF : *contrôle en cours de formation.*

* L'habilitation est prononcée conformément aux dispositions de l'arrêté du 9 mai 1995 relatif aux conditions d'habilitation pour le contrôle en cours de formation aux baccalauréat professionnel, BP et BTS (B.O. du 8-6-1995).